Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2022-001

20 janvier 2022

OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président de la CDC ;

Considérant que Madame Roselyne BROUSSE, exerce les fonctions de Directrice Générale de Services à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et qu'il est nécessaire dans le souci d'une bonne administration communautaire, de lui donner délégation de signature pour toute facture d'investissement ou de fonctionnement que ce soit lié à un marché ou pas dès l'instant que la commande a été signée par un élu ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande :

ARRÊTE

Donner sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Roselyne BROUSSE, Directrice Générale des Services.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
Le Président

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200066710-20220120-ARR-001-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2022
Affichage : 21/01/2022